PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de JAVENÉ
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2023, une enquête publique conjointe relative à la demande de permis de construire déposée par la SAS Javené pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme permettant la réalisation de ce projet sur la commune de JAVENÉ, sera ouverte du **lundi 23 octobre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 inclus** .

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus. Le Conseil municipal de Javené est compétent pour approuver la révision allégée n° 1 de son plan local d'urbanisme.

Monsieur Guy Appéré, fonctionnaire du ministère de la défense en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Javené aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h00, sur le site internet de la mairie de Javené (www.mairie-javene.fr) et sur le site internet de la préfecture :

https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque et Révision allégée n° 1 du PLU de Javené, soit par courrier à la mairie de Javené 2 place Saint-Martin 35133 JAVENÉ, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 23 octobre 2023 à 9 h00 et le vendredi 24 novembre 2023 à 18h00 pour être recevables.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie Javené située 2 place Saint-Martin aux dates suivantes :

- lundi 23 octobre 2023 à 9h30,
- mercredi 15 novembre 2023 de 9h30 à 12h30,
- vendredi 24 novembre 2023 de 15h00 à 18h00.

Des informations peuvent être demandées pour le projet d'implantation de la centale photovoltaïque auprès de la SAS Javené Solaire, Monsieur Pierre Jourdain 7 rue Saint-Conwoïon 35600 Redon - courriel : pierre.jourdain@eo-coop.fr téléphone : 06 87 91 06 51 et pour la révision allégée n°1 du PLU auprès de M. Michel Geoffoy chargé d'urbanisme à la mairie de Javené 2 place Saint-Martin- courriel : urbanisme@mairie-javene.fr – téléphone : 02 99 99 15 08

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Javené et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités territoriales et de la Citoyenneté

Jean-Michel CONAN

Tél : 0800 71 36 35
mail : prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr
81 boulevard d'Armorique 35026 Rennes Cedex 9